

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon, tenue le mercredi 10 octobre 2018 à la salle du conseil à 19 h 30 et à laquelle sont présents les conseillers et conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Nathalie Simard, M^{me} Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

236-10-18 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

22- Affaires nouvelles

C) Motion de félicitations

D) Remerciements

6- ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN

Des crédits de 5 000 \$ ont été réservés au budget pour l'acquisition de mobilier urbain dans les divers parcs et endroits publics de la municipalité. Le comité des travaux publics recommande l'ajout de trois (3) bancs de parcs et de deux (2) paniers à rebuts.

Diverses offres ont été déposées pour ce matériel. Après analyse, le conseil accepte l'achat de trois (3) bancs. Pour les paniers à rebuts, on demande que d'autres modèles soient évalués.

237-10-18 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault et il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat de trois (3) bancs de parcs de la série Laviolette auprès de Tessier Récréoparc au prix de 983 \$ chacun plus les taxes et les frais de transport.

9- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. BERTRAND HARVEY

M^{me} Suzy Lessard fait rapport. M. Bertrand Harvey a déposé une demande de dérogation mineure dans le but de construire une remise à 1 mètre de la ligne avant alors que le règlement de zonage demande une distance minimale de 7.6 mètres. Le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande sous certaines conditions.

ATTENDU QUE M. Bertrand Harvey a déposé une demande de dérogation mineure pour la construction d'une remise à 1 mètre de la marge avant;

ATTENDU QUE l'accès à la résidence est par une servitude de passage et non un chemin verbalisé qui passe en cour avant;

ATTENDU QUE la géographie du terrain empêche la construction de la remise à un autre emplacement;

ATTENDU QUE de respecter la marge avant occasionnerait un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée n'est pas susceptible de porter atteinte à la jouissance pour les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU QU'une distance minimale de tout autre bâtiment devra être respectée;

238-10-18

À CES CAUSES, il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure de M. Bertrand Harvey pour la construction d'une remise sur sa propriété sise au 20, chemin de l'Étang aux conditions suivantes :

- La remise devra être implantée le plus loin possible de la ligne avant et a un minimum de 1 mètre de cette ligne avant;
- La remise devra respecter une distance minimale de 3 mètres de tout bâtiment, y compris la résidence sise au 18, chemin de l'Étang.

10- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. JEAN-LUC JEAN ET MME DANIELLE TREMBLAY

M^{me} Suzy Lessard fait rapport. M. Jean-Luc Jean et M^{me} Danielle Tremblay ont déposé une demande de dérogation mineure pour le 574-576, rue De Quen afin de régulariser l'implantation de la résidence dont la marge latérale droite est de 1.77 mètres. Le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande.

ATTENDU QUE M. Jean-Luc Jean et M^{me} Danielle Tremblay ont déposé une demande de dérogation mineure pour le 574-576, rue De Quen afin de régulariser l'implantation de la résidence dont la marge latérale droite est de 1.77 mètres;

ATTENDU QUE le permis numéro 129-11 a été émis lors de l'implantation de la résidence, le 27 novembre 1984;

ATTENDU QU'une marge minimale de 1.5 mètres est respectée afin de pouvoir avoir des ouvertures dans la résidence tout en respectant le code civil du Québec;

ATTENDU QUE de respecter la marge latérale occasionnerait un préjudice sérieux aux demandeurs;

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée n'est pas susceptible de porter atteinte à la jouissance pour les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

239-10-18

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure de M. Jean-Luc Jean et M^{me} Danielle Tremblay.

11- RAPPORT DES SOUMISSIONS : CONTRAT RELATIF À LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU GOLF

M. Dany Dallaire fait rapport. Un appel d'offres a été fait pour des services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux dans le projet de l'amélioration du chemin du Golf. Trois (3) entreprises ont déposé une soumission. Le comité d'analyse des soumissions a déposé son rapport comme suit :

<u>Firme</u>	<u>Pointage intérimaire</u>	<u>Montant</u>	<u>Pointage final</u>
Norda Stelo	81.17	85 426.43 \$	15.35
WSP	85.67	118 784.25 \$	11.42
Mageco LMG	75.67	111 479.76 \$	11.27

240-10-18 Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le mandat en ingénierie pour la surveillance des travaux du projet de l'amélioration du chemin du Golf à l'entreprise Norda Stelo pour un montant de 85 426.43 \$ taxes incluses.

12- REMPLACEMENT DE TOILES – ÉDIFICE MUNICIPAL

M. Dany Dallaire fait rapport. Il a été demandé auprès de deux (2) fournisseurs une soumission pour l'achat de nouvelles toiles pour une partie des fenêtres de l'édifice municipal. Deux options ont été proposées par chaque fournisseur.

Le choix entre les deux options est à savoir si on inclut ou non la salle du conseil en plus de la salle Jacques-Audet et de la grande salle au rez-de-chaussée. Selon l'analyse des deux (2) soumissions, l'entreprise Bernier Planchers Déco serait la plus avantageuse.

241-10-18 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à l'entreprise Bernier Planchers Déco pour l'achat et l'installation de 18 nouvelles toiles pour l'édifice municipal pour un total de 5 120.48 \$ plus taxes.

13- DÉPHOSPHATATION DES EAUX USÉES : MANDAT D'INGÉNIEURIE

M. Dany Dallaire fait rapport. Suite à des discussions du comité des travaux publics, il est recommandé d'entamer certaines démarches devant mener à une solution au problème de concentration du phosphore dans l'effluent des eaux usées.

Suite à une rencontre avec les représentants du ministère le 19 septembre dernier, une lettre a été transmise à la municipalité faisant état de diverses obligations nécessaires aux fins de finaliser le dossier en cours d'analyse de notre développement résidentiel. La municipalité doit fournir les renseignements et engagements suivants dans le dossier de la déphosphatation des eaux usées.

- Fourniture d'un échéancier réaliste et engagement au respect de l'échéancier;
- Octroi d'un mandat à un professionnel pour établir la solution adéquate.

Il a été demandé à la firme Norda Stelo, une offre de services afin de répondre aux exigences du ministère. L'offre déposée est au montant de 21 721 \$ plus les taxes.

242-10-18 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à l'entreprise Norda Stelo selon son offre de service déposé le 2 octobre dernier, au montant de 21 721 \$ plus taxes pour fournir certains services dont la supervision d'essais pilote de surdosage de coagulant pour les étangs aérés.

22- AFFAIRES NOUVELLES

C) Motion de félicitations

Le conseil aimerait adresser une motion de félicitation.

243-10-18 Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de féliciter M. Éric Girard, suite à son élection comme député de Lac-Saint-Jean.

D) Remerciements

Le conseil aimerait adresser des remerciements.

244-10-18

Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de remercier M. Alexandre Cloutier pour tout le travail accompli à titre de député de Lac-Saint-Jean au cours des 11 dernières années.

24- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 40, M^{me} Nathalie Simard propose la levée de l'assemblée.

Maire

Directeur général